



REGLEMENT INTERIEUR

TENUE VESTIMENTAIRE :

Prière de laisser vos chaussures sur les étagères prévues à cet effet (à l'entrée des vestiaires). Dans les vestiaires et au bord du bassin, les claquettes de plages sont obligatoires, ainsi que la douche et le pédiluve avant le cours. Les bonnets de bain ne sont pas exigés et les caleçons de bain sont autorisés.

VOLS :

Le centre décline toute responsabilité en cas de vol commis dans le bâtiment ou sur le parking.

PARKING :

Le parking ne propose que 18 places. Lorsqu'il est complet, veuillez utiliser le parking de la piscine municipale.

Nous vous demandons de ne pas stationner sur le trottoir, devant les entrées des habitations voisines et de ne pas bloquer le passage sous le porche réservé aux ambulances.

COMPORTEMENT DES BAIGNEURS :

Les baigneurs ne doivent pas utiliser les pédiluves à d'autres fins que celles pour lesquelles ils sont conçus.

Il est interdit de fumer ou de marcher du chewing-gum sauf sur les aires de repos et de détente ou de plein air.

Il est interdit de cracher.

Il ne doit pas être introduit d'animaux dans l'enceinte de l'établissement.

Il est interdit d'abandonner des reliefs d'aliments.

Il est interdit de courir sur les plages et de plonger.

L'accès du bassin est interdit aux porteurs de lésions cutanées suspectes, non munis d'un certificat de non contagion.

ANNULATION D'UN COURS :

Pour les cours de natation et de bébé-nageur, prière de prévenir le maître-nageur au minimum 48 heures à l'avance.

Le centre peut être amené à annuler un cours. Il s'engagera alors à le remplacer ou à le rembourser.